

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 FEVRIER 2016

DATE DE CONVOCATION :	11/02/2016
DATE D’AFFICHAGE :	12/02/2016
NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE	19
PRÉSENTS	12
VOTANTS	16

L’an deux mille seize

Le dix-huit février à dix-neuf heures

Le Conseil Municipal,

Légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur **BOURNERY Christian**.

Étaient présents : M. BOUCHUT Jean-Louis, Mme BOULIÈRE Françoise, M. BOURNERY Christian, Mme FLUHR Catherine, M. GIRARD Benoist, Mme LAGORCEIX Isabelle, MM. MOREAU Philippe, MORIZET Patrice, Mmes PECQUET Annie, SIMONIN Patricia, VASSEUR Marie-Laure, VATIER Sylvie.

Absents excusés :

Mme ACHILLES Perle donne pouvoir à Mme VASSEUR Marie-Laure

M. BOURGHA Gérard donne pouvoir à M. BOURNERY Christian

Mme LUCCA Nathalie donne pouvoir à Mme BOULIÈRE Françoise

M. SÉJOURNET Jean-Thomas donne pouvoir à M. MORIZET Patrice.

Absents :

MM. ARSENDEAU Andy, HOULÈS Philippe, MORASSUT Daniel.

Mme FLUHR Catherine a été élue Secrétaire de la séance.

Le compte-rendu de la précédente séance est approuvé à l’unanimité des membres présents.

OBJET :

COMPTE RENDU DU MAIRE
AU CONSEIL MUNICIPAL
DANS LE CADRE DE SA
DELEGATION

Monsieur le Maire expose à l’assemblée que conformément aux dispositions de l’article L 2122-23 du Code Général des collectivités Territoriales, les décisions prises en vertu de la délégation d’attribution consentie par la délibération n° 2014.22 du 29.04.2014 sont portées à la connaissance du conseil municipal.

Le Conseil Municipal :

- OUI l’exposé du Maire,
- VU l’état présenté par Monsieur le Maire,
- PREND ACTE de ce porter à connaissance.

OBJET :

PROJET DE PERIMETRE
ISSU DE LA FUSION DES
SYNDICATS
D’AMENAGEMENT de la
RIVIERE ECOLE et du RU DE
REBAIS

Monsieur le Maire expose l’Assemblée que par délibération du 07 octobre 2015, le comité syndical du « syndicat intercommunal pour l’aménagement et l’entretien de la rivière Ecole » a proposé de fusionner avec le « syndicat intercommunal pour l’aménagement du Ru de Rebais et de ses affluents ». Conformément à l’article L5212-27 du code général des collectivités territoriales, un arrêté préfectoral portant projet de périmètre du syndicat issu de la fusion, ainsi que le projet de statuts a été pris le 28 décembre 2015. Il convient en conséquence de rendre un avis sur cette proposition.

Le Conseil Municipal :

2016.01

- OUI l’exposé de Monsieur le Maire et de Madame VATIER, Conseillère Municipale,
- VU sa délibération n°2015-09 du 26 mars 2015,
- VU l’arrêté interdépartemental 2015/DRCL/BCCCL/94 en date du 28 décembre 2015,
- EMET, à l’unanimité, un avis favorable.

OBJET :
**CONSULTATION PROJET
PLU MILLY LA FORET**

2016.02

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le projet de Plan Local d'Urbanisme a été arrêté par la commune de MILLY LA FORET lors de son conseil municipal du 07 avril 2015. Conformément à l'article L123-9 du Code de l'Urbanisme, la commune de Noisy sur Ecole, personne publique associée, est alors saisie pour avis.

Le Conseil Municipal :

- OUI l'exposé de Monsieur le Maire et de Mme VASSEUR, 2^{ème} Maire-Adjointe,
- EMET, à l'unanimité, un avis favorable.

OBJET :
**CONVENTION POUR
L'UTILISATION DE LA
BORNE FONTAINE DE
L'AIRE D'ACCUEIL de
NOISY avec l'ONF**

2016.03

Monsieur le Maire expose l'Assemblée que l'Office National des Forêts souhaite supprimer la borne fontaine du parking du cimetière en raison de l'usage qui en est fait par les visiteurs. Néanmoins, l'Office propose en raison du point d'eau qui se trouve dans le cimetière, et afin d'éviter toute affluence de visiteurs dans celui-ci, de la maintenir, maintien qui fait l'objet d'une convention qui engage la commune de Noisy sur Ecole à financer les frais de fonctionnement liés à l'utilisation de la borne fontaine et l'abonnement de la fourniture d'eau à partir du 15 avril 2016.

Le Conseil Municipal :

- OUI l'exposé de Monsieur le Maire,
- VU la convention pour l'utilisation de la borne fontaine du parking du cimetière,
- ACCEPTE, à l'unanimité, les termes de la convention proposée par l'ONF,
- AUTORISE, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer la convention précitée.

OBJET :
**CONVENTION DE
PARTENARIAT COURSE
VERTE DES TROIS PIGNONS
avec l'ONF**

2016.04

Monsieur le Maire expose l'Assemblée que l'Office National des Forêts, propose dans le cadre d'une convention d'institutionnaliser un partenariat pour l'organisation et le déroulement de la Course Verte des Trois Pignons portée par l'Association Loisirs et Culture et la Commune de Noisy sur Ecole.

La convention prévoit dans le détail les obligations qui incombent à l'organisation de la course et le financement à hauteur de 80 % des projets de préservation des circuits tels que définies en réunion annuelle et établis par l'unité territoriale de l'ONF.

Le Conseil Municipal :

- OUI l'exposé de Monsieur le Maire et de Monsieur MORIZET, 3^{ème} Maire-Adjoint,
- VU la convention de partenariat pour l'organisation et le déroulement de la Course Verte des Trois Pignons,
- ACCEPTE, à l'unanimité, les termes de la convention proposée par l'ONF,
- AUTORISE, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer la convention précitée..

OBJET :
IMPLANTATION
PLATEFORME
ÉCOLOGIQUE APPORT
VOLONTAIRE

2016.05

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'à sa demande, le SIREDOM dans le cadre de mise en place du programme d'implantation de plateformes d'apport volontaire accepte l'installation de trois bornes : verre ; journaux-magazines ; petits emballages-carton sur le secteur de Chambergeot. Ces bornes seront collectées et entretenues par le SIREDOM. La commune restant propriétaire de l'emprise foncière qui les accueille.

Monsieur le Maire propose alors au Conseil de valider pour le compte du SIREDOM la convention de mise à disposition du foncier nécessaire à l'installation de cette plateforme.

Le Conseil Municipal :

- **OUI** l'exposé de Monsieur le Maire,
- **VU** le projet de convention de mise à disposition du foncier pour le compte du SIREDOM,
- **DEMANDE, à l'unanimité**, l'installation d'une plateforme d'apport volontaire comprenant trois bornes verre ; journaux-magazines ; petits emballages-carton sur le secteur de Chambergeot,
- **AUTORISE, à l'unanimité**, Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de l'emprise foncière nécessaire à l'installation de la plateforme précitée chemin de Chambergeot.

OBJET :
CLASSE EUROPEENNE
STRASBOURG

2016. 06

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de financer le séjour d'une classe européenne à Strasbourg du 06 au 11 juin 2016 en lieu et place du Jumelage avec Castorano.

Le Conseil Municipal :

- **OUI** l'exposé de Monsieur le Maire et de Madame ACHILLES, 5^{ème} Maire-Adjointe,
- **VU** le programme pédagogique proposé par l'association Stratégies Européennes sur les institutions européennes et les environs de Strasbourg,
- **DECIDE, à l'unanimité**, de financer la classe européenne organisée par l'association Stratégies Européennes du 06 au 11 juin 2016 à Strasbourg,
- **AUTORISE, à l'unanimité**, Monsieur le Maire à signer la convention établie par « Stratégies Européennes »,
- **FIXE, à l'unanimité**, la participation des parents à la somme de 381,00 € par élève domicilié à NOISY et 458,00 € pour les élèves non domiciliés à NOISY.

La séance est levée à 19 h 40

NOISY SUR ÉCOLE, le 19 février 2016

Le Maire,



Christian BOURNERY